



INITIATIVE RÉGIONALE

Amérique Latine et
les Caraïbes sans
TRAVAIL DES ENFANTS

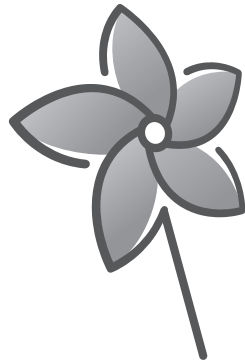


Web: www.iniciativa2025alc.org

Facebook: Red Latinoamericana contra el Trabajo Infantil

Twitter: @SinTrabinfantil

E-mail: iniciativaregional@ilo.org



INITIATIVE RÉGIONALE

Amérique Latine et
les Caraïbes sans
TRAVAIL DES ENFANTS

2016

ALERTE

Utiliser un langage qui ne discrimine ni marque des différences entre les hommes et les femmes est l'un des soucis de l'Initiative Régionale; les linguistes cependant ne sont pas tous d'accord sur la façon de le faire dans notre langue.

Par conséquent et afin d'éviter la surcharge graphique de devoir indiquer les deux sexes en français, nous avons décidé d'utiliser le masculin générique classique, en considérant que toutes les mentions au masculin représentent toujours les hommes et les femmes.

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. ANTÉCÉDENTS	7
2. QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE RÉGIONALE AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES SANS TRAVAIL DES ENFANTS ?	9
2.1 Une alliance de pays	9
2.2 Une opportunité historique	9
3. LA VALEUR DIFFÉRENTIELLE DE L'INITIATIVE RÉGIONALE	11
3.1 Une lutte cruciale pour le développement avec justice sociale	11
3.2 Caractéristiques de la situation du travail des enfants en Amérique Latine et les Caraïbes	12
3.3 La valeur ajoutée pour appartenir à l'Initiative Régionale	14
3.4 Une réponse renforcée et appropriée	15
4. OBJECTIFS DE L'INITIATIVE RÉGIONALE	17
4.1 Objectif général	17
4.2 Objectifs spécifiques	17
4.3 Résultats attendus	17
4.4 Lignes d'action	18
5. QUI FAIT PARTIE DE L'INITIATIVE RÉGIONALE ?	22
5.1 Les pays membres	22
5.2 Les acteurs impliqués	22
6. MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT	24
7. LA GESTION DE L'INITIATIVE RÉGIONALE	25
8. SUIVI ET ÉVALUATION	28
ANNEXES	29
Annexe 1	29
Annexe 2	32
Annexe 3	36



Introduction

L'Initiative Régionale Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants est un **engagement** des pays de la région pour accélérer le rythme de l'élimination du travail des enfants. Elle représente en même temps un instrument de coopération innovateur pour consolider les progrès effectués et les rendre durables, tout en garantissant le plein exercice des droits des garçons, filles et adolescents de la région.

Dans un scénario où la croissance économique et la réduction soutenue de la pauvreté des dernières années contrastent avec la persistance du travail des enfants, l'Initiative Régionale naît de la volonté d'un groupe de pays de la région de donner une **réponse conjointe, innovatrice et urgente** aux différentes formes dans lesquelles se manifeste gravement encore le travail des enfants en Amérique Latine et les Caraïbes.

L'Initiative Régionale a pour but de déclarer l'Amérique Latine et les Caraïbes la première région en développement du monde sans travail des enfants, avec la participation effective de tous les pays de la région.



1. Antécédents

Ces 20 dernières années, les pays d'Amérique Latine et les Caraïbes, avec le soutien de la coopération internationale, ont réussi à générer un ensemble de transformations importantes pour avoir une Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants. Cependant, les dernières estimations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2013)¹ montrent qu'il existe une **stagnation préoccupante** de la réduction du travail des enfants et mettent en évidence qu'avec le rythme actuel de diminution, ni le monde ni l'Amérique Latine et les Caraïbes pourraient atteindre l'objectif de mettre fin au travail des enfants d'ici à 2025².

La persistance du travail des enfants en Amérique Latine et les Caraïbes, une région avec un long cycle de croissance économique qui a eu un impact positif sur les indicateurs sociaux, constitue un **signal d'alarme** auquel il faut répondre en urgence. On ne peut plus reporter un effort plus focalisé, coordonné et intégré, aussi bien à l'intérieur des pays et entre les pays et blocs du continent, que par la recherche indispensable de la durabilité de ce qui a été obtenu ces 20 dernières années, et ce en évitant des effets régressifs qui accentuent le problème.

QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL DES ENFANTS ?

- Le travail effectué par des garçons et des filles en dessous de l'âge minimum autorisé selon la législation nationale et la réglementation internationale.
- Le travail effectué par des adolescents qui, ayant l'âge minimum autorisé pour travailler, effectuent des travaux dangereux qui représentent un risque pour leur santé, sécurité et développement moral.
- L'exploitation des enfants et adolescents, appelée aussi « pires formes de travail des enfants non désignées comme travail dangereux » des garçons, filles et adolescents (esclavage, trafic de stupéfiants, exploitation sexuelle commerciale, conflits armés, entre autres).

1 Mesurer les progrès de la lutte contre le travail des enfants – Estimations et tendances mondiales 2000 - 2012 / Bureau International du Travail, Programme International pour l'Élimination du Travail des Enfants (IPEC) – Genève: OIT, 2013.

2 L'année 2025 représente la date limite pour l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique, qui comprend la cible 8.7 qui vise à « mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, d'ici à 2025 ». Cependant, il est également urgent d'accélérer le taux de réduction du travail des enfants dans la région pour assurer la conformité avec l'objectif de l'Agenda de L'Hémisphère pour la Création de Travail Décent qui vise à « éliminer toute forme de travail des enfants d'ici à 2020 ».



POURQUOI FAUT-IL ELIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS ?

Parce que :

- Il approfondit l'inégalité sociale, privant les garçons, filles et adolescents de l'éducation et de la formation indispensable à leur propre développement et au progrès de leur famille et de leur communauté.
- Il accentue les vulnérabilités économiques et sociales des familles à faible revenu.
- La discrimination dont sont objet les filles les rend spécialement vulnérables à l'exploitation, aux mauvais traitements et à la privation de leurs droits.
- Cela signifie matérialiser les droits fondamentaux des garçons, filles et adolescents en Amérique Latine et les Caraïbes qui sont inscrits dans la Convention des Droits de l'Enfant.
- Il est une cible incluse dans les Objectifs de Développement Durable (ODD 8, cible 8.7).
- La construction d'une citoyenneté globale commence dès la première enfance (0 – 8 ans), dans un contexte d'équité et égalité d'opportunités, et ce en respectant leurs droits.

Le chemin de coopération et d'alliance parcouru par les pays de la région jusqu'à la présente **Initiative Régionale Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants** est le résultat d'un processus d'appropriation progressive par les pays³ qui a inclus une ratification massive des conventions sur l'âge minimum d'admission au travail (138 de l'OIT) et les pires formes de travail des enfants (182 de l'OIT), ainsi que l'adoption de la Feuille de Route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016, ce qui s'est traduit en la création de comités nationaux, la conception et mise en œuvre de plans nationaux spécifiques et l'inclusion de divers acteurs sociaux (employeurs, syndicats, organisations autochtones), entre autres activités⁴.

L'on remarque aussi les expériences de travail conjoint développées par les pays dans le cadre des systèmes d'intégration sous-régionaux Mercosur, SICA et CARICOM, ainsi que l'expérience de coopération Sud-Sud.

La contribution de l'OIT, à travers le Programme International pour l'Élimination du Travail des Enfants (IPEC), créé en 1992, a été décisive. Pendant 19 ans, les pays de la région ont eu l'assistance technique et financière du Projet régional de renforcement des politiques et des coopérations de l'Allemagne, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège et des Pays-Bas, ainsi que de la Banque Interaméricaine de Développement.

3 Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005). Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, 2012.

4 L'annexe 1 contient un résumé chronologique des antécédents historiques de l'Initiative Régionale Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants.



2. Qu'est-ce que l'Initiative Régionale Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants ?

2.1 Une alliance de pays

L'**Initiative Régionale** est une plateforme pour la coopération intergouvernementale avec la participation active des organisations d'employeurs et de travailleurs. Elle vise à accélérer le rythme de réduction du travail des enfants dans la région pour assurer la conformité avec l'objectif de l'Agenda de L'Hémisphère pour la Création de Travail Décemment pour « éliminer toute forme de travail des enfants d'ici à 2020 » et aussi avec l'ODD 8 de l'Agenda pour le Développement Durable, sur le travail décent et la croissance économique, qui comprend la cible 8.7 qui vise à « mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, d'ici à 2025 »⁵.

2.2 Une opportunité historique

Le moment actuel constitue une **opportunité historique** pour éliminer définitivement le travail des enfants en Amérique Latine et les Caraïbes, car :

- ❖ L'intégration de la cible 8.7 dans l'Agenda pour le Développement Durable, qui vise à « mettre fin au travail des enfants d'ici à 2025 », permet de placer la question dans les programmes nationaux et mondiaux et d'aligner les efforts publics et privés.
- ❖ Informations actualisées sont disponibles sur les déterminants de travail des enfants à niveau macro, qui permettent aux pays de formuler des propositions innovantes pour le combattre.

⁵ Voir : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/es/economic-growth/>



- ❖ Politiques publiques spécifiques ont été développées dans la plupart des pays visant à la prévention et à l'éradication de travail des enfants avec objectifs et budgets désignés.
- ❖ Capacités institutionnelles et une gamme de programmes et de services ont été disposées afin de fournir une réponse efficace au travail des enfants dans la plupart des pays.
- ❖ Les pays ont des informations et des statistiques spécifiques, qui leur permettent d'avoir une connaissance plus précise de la magnitude et des caractéristiques du travail des enfants.
- ❖ L'expérience de coopération régionale Sud-Sud et d'échange de bonnes pratiques est large et variée.

Alors que la croissance économique dans la région a perdu son élan, il est fondamentale d'assurer le financement public des politiques sociales⁶ pour éviter des revers dans les progrès réalisés au cours des dix années dernières. Cette constatation implique une attention particulière à la persistance du travail des enfants qui a une relation directe avec la structure du marché du travail, la couverture et la qualité de l'éducation, l'incidence de la pauvreté.

L'**Initiative Régionale** représente l'**engagement** des pays pour rendre l'Amérique Latine et les Caraïbes la première région libre du travail des enfants. Elle est une manifestation claire de la maturité, le consensus et la détermination abordés sur ce sujet et représente aussi la volonté de réunir les efforts et promouvoir un soutien mutuel, comme facteurs décisifs pour rendre l'éradication du travail des enfants un objectif réalisable et contribuer à la réalisation de la cible 8.7 de l'Agenda pour le Développement Durable.

6 Voir : http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/39965/S1600227_es.pdf?sequence=1



3. La valeur différentielle de l'Initiative Régionale

3.1 Une lutte cruciale pour le développement avec justice sociale

Le travail des enfants constitue une menace sérieuse non seulement pour le présent et le futur individuel de chaque garçon, fille ou adolescent, mais pour le futur collectif de la région.

Aujourd'hui, 175 millions de personnes vivent dans la pauvreté et 75 millions se trouvent dans une condition d'indigence⁷ en Amérique Latine et les Caraïbes, où les efforts n'ont pas été suffisants pour cesser d'être la région la plus inégalitaire du monde. Les taux élevés de travail informel et l'exclusion sociale sont facteurs déterminants du travail des enfants, et renforcent la relation de causalité. Par conséquent, les efforts visant à l'éradiquer acquiert un rôle stratégique pour le développement de la région.

Actuellement, on a des preuves qui indiquent que l'élimination du travail des enfants est une condition indispensable pour lutter contre la pauvreté, combattre les inégalités, avoir une éducation pour tous, ainsi qu'un plein emploi productif et un travail décent pour les jeunes et les adultes.

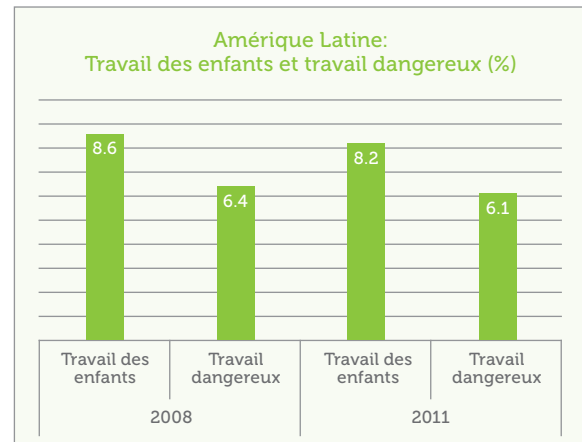
Son élimination prend une importance spéciale dans le respect de ce qui a été convenu dans les accords bilatéraux de commerce en vigueur dans la région, car cet objectif constitue l'un des principes et droits que les personnes reconnaissent comme fondamentaux.

7 Voir : http://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/39965/S1600227_es.pdf?sequence=1



3.2 Caractéristiques de la situation du travail des enfants en Amérique Latine et les Caraïbes

Les dernières estimations mondiales sur le travail des enfants montrent que l'Amérique Latine et les Caraïbes concentrent 12.5 millions de garçons, filles et adolescents en situation de travail des enfants, ce qui représente 8.6% à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, accélérer la réduction du travail des enfants jusqu'à son élimination est un défi important pour la région. Ce défi résulte critique si l'on considère que les pays montrent une période de stagnation des taux de réduction du travail des enfants. Entre 2008 et 2011, l'incidence du travail des enfants s'est maintenue presque invariable, atteignant un taux de 8.2% [-0.4%] d'enfants en situation de travail des enfants.



Source : Sur la base du rapport de l'OIT (2014) « Le travail des enfants en Amérique Latine, 2008-2011 »

Cette décélération se répète aussi pour le travail des enfants dangereux, dont les progrès pour l'élimination ont été très faibles ces quatre dernières années (-0.3%). Il faut indiquer que cette activité limite fortement les opportunités des garçons, filles et adolescents, car en moyenne ils assistent moins à l'école et travaillent davantage d'heures.

En ce qui concerne les âges, l'on observe aussi une décélération des progrès, avec une meilleure position relative dans la tranche d'âge de 15 à 17 ans. Dans ce segment, on enregistre une légère diminution de 1.2% par rapport à la tranche d'âge de 5 à 14 ans, dont les taux se maintiennent presque pareils.



Sous-régions	2008			2011		
	5 à 14 ans	15 à 17 ans	Total	5 à 14 ans	15 à 17 ans	Total
Région Sud	4.2	13.0	6.2	3.6	11.8	5.5
Pays Andins	10.0	20.0	12.2	10.3	18.3	12.1
Méso-Amérique	6.2	19.2	9.1	5.9	18.6	8.8
Amérique Latine	6.2	16.9	8.6	6.0	15.7	8.2

Source : Sur la base du rapport de l'OIT (2014) « Le travail des enfants en Amérique Latine, 2008-2011 »

Ces résultats indiquent qu'il faut favoriser les politiques d'inclusion sociale et économique, notamment en matière de qualité d'éducation de base, de réduction de la pauvreté et de protection sociale.

Il faut noter que l'évolution des chiffres absolus du travail des enfants maintient la tendance de décélération dans ses avancements de manière générale dans les pays de la région, en particulier ceux de la Région Andine et d'Amérique Centrale.

Quant aux secteurs productifs des pays, l'agriculture est le secteur qui concentre le plus grand nombre de garçons, filles et adolescents travailleurs, surtout de sexe masculin de 5 à 14 ans dans des modalités d'agriculture familiale non rémunérée. Il faut noter que, même si ce secteur concentre le plus grand nombre de garçons, filles et adolescents travailleurs, les résultats enregistrés à l'échelle sous-régionale sont hétérogènes: dans les pays andins, cette activité concentre près du 61.5% du total de garçons, filles et adolescents qui travaillent, tandis que la Région Sud en concentre le 38.4%.

Par ailleurs, la région maintient une concentration importante dans le secteur commercial qui a été l'un des plus grands générateurs d'emploi de ces dernières années. Cette participation a légèrement augmenté (1.5%) pendant la période 2004-2008, concentrant 23.8% du total d'enfants qui travaillent.



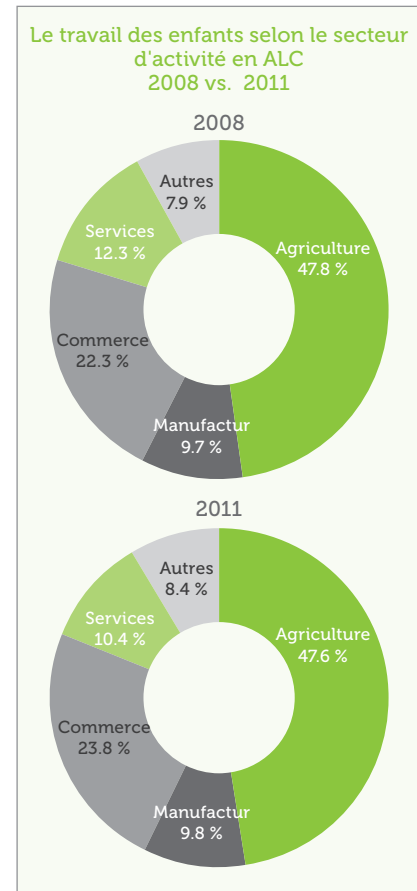
Enfin, la fait face aussi au défi d'éliminer les pires formes de travail des enfants non désignées comme travail dangereux, telles que l'exploitation sexuelle commerciale, la traite d'enfants et l'esclavage, entre autres, qui -dans la plupart des pays- constituent des délits et nécessitent d'un plus grand effort d'identification et quantification, puisqu'il serait trop compliqué que les systèmes statistiques nationaux réussissent à les inclure.

Celles-ci ont besoin d'une réponse plus articulée des systèmes de justice et de lutte contre le crime, tout en renforçant les liens avec le système et les réseaux de protection de l'enfance.

3.3 La valeur ajoutée pour appartenir à l'Initiative Régionale⁸

L'Initiative Régionale naît comme un **instrument accélérateur** de tous les efforts faits dans la région afin d'apporter des réponses, à court terme, à la situation du travail des enfants en tant qu'urgence et pouvoir arriver à déclarer l'Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants d'ici 2025⁹.

Elle représente en même temps un outil régional qui favorisera les capacités et aura un effet multiplicateur dans différents secteurs. Dans les pays on conçoit l'**Initiative Régionale** comme l'instrument le plus efficace et opportun, car il permet de :



Source : Sur la base du rapport de l'OIT « Le travail des enfants en Amérique Latine, 2008-2011 ».

⁸ Dans l'annexe 2 est inclus un tableau avec les résultats de la réflexion de la valeur ajoutée de l'Initiative Régionale pour la part des pays du groupe promoteur.
⁹ Les pays membres de l'Initiative Régionale réaffirment l'objectif convenu par l'Agenda de L'Hémisphère pour la Création de Travail Dément, pour « éliminer toute forme de travail des enfants d'ici à 2020 », et aussi s'engagent pour accomplir la cible 8.7 de l'Agenda pour le Développement Durable et alignent leurs efforts dans cette direction.



- ❖ Penser globalement pour agir localement et agir localement avec une répercussion globale.
- ❖ Développer les actions avec le soutien et l'engagement politique du plus haut niveau dans les pays.
- ❖ Agir ensemble en respectant les différences, en générant de la confiance et de la solidarité.
- ❖ Augmenter l'efficacité dans l'utilisation des ressources pour avoir un meilleur impact.
- ❖ Aborder les problèmes communs de manière conjointe, avec des politiques nationales variées réussissant à avoir des résultats régionaux.
- ❖ Augmenter les flux de la coopération internationale.
- ❖ Ajuster l'information, renforcer les politiques et programmes nationaux et perfectionner leurs outils avec des normes et politiques régionales de consensus.
- ❖ Respecter les réglementations contraignantes.
- ❖ Échanger des expériences.
- ❖ Renforcer les réseaux sociaux et régionaux de divulgation, sensibilisation et mobilisation des différents acteurs, pour des audiences différentes et des sujets spécifiques.
- ❖ Construire, depuis l'État, des réponses immédiates proches des besoins des garçons, filles et adolescents par le biais de programmes d'action concrets.
- ❖ Promouvoir, renforcer et coordonner des initiatives publiques-privées et des réseaux de responsabilité sociale, commerce équitable et chaînes de valeur libres de travail des enfants avec le secteur privé, les syndicats et leurs organismes régionaux.

3.4 Une réponse renforcée et appropriée

Dans le cadre de l'Initiative Régionale et afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour que le processus d'accélération soit efficace, les pays ont identifié les espaces de travail qui nécessitent des **actions d'amélioration** et qui doivent être traités en urgence pour promouvoir des actions qui accélèrent le rythme dans la réduction du travail des enfants. Ces espaces sont les suivants :



Espaces de travail	Actions urgentes
<p>Politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Articulation et travail conjoint entre : 1) les pays de l'Amérique Latine et les Caraïbes, 2) les différents secteurs du gouvernement pour inclure le travail des enfants comme faisant partie des politiques publiques dans différents secteurs (agriculture, travail, santé, éducation, justice, assistance sociale, entre autres), 3) les différents niveaux de gouvernement dans les pays, garantissant la mise en œuvre de politiques (nationales, régionales et locales), 4) l'État et le secteur des entreprises, et 5) le secteur public, privé, syndical et la société civile. ▶ Conception et mise en œuvre d'un système éducatif de qualité, avec une pertinence socio-culturelle et une large couverture qui soutienne la lutte contre le travail des enfants. ▶ Consolidation des systèmes de : 1) registre du travail des enfants, 2) surveillance et suivi, et inspection, et 3) vigilance dans le respect des normes.
<p>Économique, social et culturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Changement des patrons culturels qui condamnent radicalement le travail des enfants et, en particulier, le travail des enfants dangereux. ▶ Approfondissement de l'équité et de l'inclusion sociale en tant que facteurs pour la prévention et élimination du travail des enfants. ▶ Opportunités d'emploi protégé dans le cadre du travail décent pour les adolescents au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi. ▶ Promotion d'opportunités d'emplois décents pour les jeunes et les adultes.
<p>Coopération internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Priorisation de la prévention et élimination du travail des enfants au sein des programmes de coopération internationale pour le développement. ▶ Faciliter, élargir et renforcer la coopération internationale dans ces diverses modalités.



4. Objectifs de l'Initiative Régionale

4.1 Objectif général

- ❖ Élimination du travail des enfants en Amérique Latine et les Caraïbes d'ici 2025¹⁰.

4.2 Objectifs spécifiques¹¹

- ❖ Politiques de prévention et d'éradication du travail des enfants accélérés et intensifiés.
- ❖ Perception accrue des conséquences négatives du travail des enfants, en particulier dans ses pires formes, dans les pays.

4.3 Résultats attendus

- ❖ Les pays ont établi des mécanismes permanents et durables d'articulation des acteurs publics, privés, syndicaux et sociaux pour la prévention et élimination du travail des enfants.
- ❖ Les pays ont intégré, dans leurs politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, les groupes vulnérables au travail des enfants, en portant une attention particulière aux peuples et communautés traditionnels.
- ❖ Les pays ont incorporé le sujet du travail des enfants dans les politiques et actions de formalisation de l'emploi.

¹⁰ Selon l'Agenda pour le Développement Durable, que dans la cible 8.7 se propose de « mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, d'ici à 2025 », les pays membres de l'Initiative Régionale alignent leurs efforts en fonction de cet objectif global, en reconnaissant que la région avait précédemment fixé un horizon plus court (2020) dans le cadre de l'Agenda de L'Hémisphère pour la Création de Travail Dément.

¹¹ Dans l'annexe 2 ont inclus une matrice des principaux objectifs et activités.



- ❖ Les pays ont renforcé l'action intersectorielle, la coordination entre les niveaux de gouvernement et la capacité d'action au niveau local pour prévenir et éliminer le travail des enfants, spécialement dans ses pires formes.
- ❖ Les pays ont renforcé l'inspection du travail et d'autres mécanismes qui garantissent le respect des normes relatives au travail des enfants.
- ❖ Les pays ont développé des systèmes d'identification, registre, surveillance et suivi du travail des enfants, surtout dans ses pires formes.
- ❖ La politique éducative des pays a incorporé dans son action la prévention et élimination du travail des enfants, surtout dans ses pires formes.
- ❖ Les pays ont développé des politiques de qualification et de travail protégé pour les adolescents au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi.
- ❖ La perception des conséquences négatives du travail des enfants, surtout dans ses pires formes, a augmenté de manière significative.

4.4 Lignes d'action

L'Initiative Régionale centre son travail sur des lignes d'action prioritaires qui permettent d'accélérer l'avancement vers l'élimination du travail des enfants et de donner une réponse urgente :

→ Développement de politiques nationales de travail des enfants

- ❖ Développer des mécanismes d'articulation efficaces des politiques de prévention et élimination du travail des enfants et des programmes de promotion sociale.
- ❖ Promouvoir l'élargissement de la couverture et la qualité de l'éducation, en portant une attention particulière aux zones rurales avec forte incidence de travail des enfants.
- ❖ Développer des programmes de formation au travail adressés aux adolescents au-dessus de l'âge minimum pour travailler.
- ❖ Inclure l'interdiction du travail des enfants dans les contrats avec les fournisseurs de biens et services des entités publiques.
- ❖ Promouvoir des conventions, pactes et engagements contre le travail des enfants entre les acteurs publics, privés, syndicaux et sociaux.



- ❖ Promouvoir la participation des organisations d'employeurs et travailleurs à l'effort de formalisation de l'emploi et lutte contre le travail des enfants.

→ Renforcement des capacités d'action directe

- ❖ Promouvoir des accords locaux intersectoriels, tripartites et avec d'autres acteurs clés de la société civile pour formuler et mettre en œuvre des plans locaux de prévention et élimination du travail des enfants et de protection du travail adolescent autorisé.
- ❖ Mettre en œuvre des bases de données intégrées, alimentées par les différentes institutions impliquées dans la lutte contre le travail des enfants (agriculture, éducation, santé, assistance sociale, travail, justice, entre autres) pour faciliter l'intervention et le suivi conjoint.
- ❖ Développer la capacité d'identification d'enfants et familles à risque et/ou en situation de travail des enfants dans les écoles, centres de santé et autres institutions prestataires de services et mettre en œuvre un système de référence qui articule les institutions impliquées entre elles dans le traitement du problème.
- ❖ Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de motivation qui diminuent la désertion scolaire et qui encouragent la réinsertion à l'école des garçons, filles et adolescents en situation ou en risque de travail des enfants.
- ❖ Mener des études régulières d'offre et demande d'emploi pour accompagner la transition école-travail décent.
- ❖ Articuler avec les programmes de protection sociale et les mécanismes de transfert conditionnel.

→ Génération de savoir

- ❖ Promouvoir l'échange efficace de bonnes pratiques, leçons apprises et expériences significatives dans la lutte contre le travail des enfants entre les pays de la région.
- ❖ Effectuer des diagnostics locaux et sectoriels sur l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants qui servent comme matière première pour formuler et orienter les actions.
- ❖ Mener, partager et divulguer des études sur les impacts négatifs du travail des enfants sur la santé, le développement et l'éducation des garçons, filles et adolescents.



- ❖ Échanger des informations sur le développement de politiques actives d'identification du travail des enfants, en particulier celui lié à la migration.
- ❖ Effectuer un échange d'expériences d'approche du travail des enfants par secteurs d'activité, tranches d'âge et types de travail.

→ Incidence politique

- ❖ Promouvoir des alliances publiques-privées pour intervenir dans les chaînes de production afin de s'assurer qu'elles soient libres de travail des enfants.
- ❖ Élargir les expériences de réseaux d'entreprises contre le travail des enfants.
- ❖ Créer et/ou renforcer des commissions nationales multipartites de prévention et élimination du travail des enfants et ses pires formes avec la participation des entités gouvernementales, employeurs, travailleurs et de la société civile.
- ❖ Promouvoir le rapprochement et la coordination entre les agences de coopération des pays de la région en matière de prévention et élimination du travail des enfants.
- ❖ Renforcer l'initiative continentale contre le travail des enfants des centrales syndicales.

→ Législation et respect

- ❖ Établir des accords transfrontaliers entre les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'inspection du travail et l'administration de justice, pour coordonner les actions contre le travail des enfants.
- ❖ Établir un accord régional sur une liste minimale de travail des enfants dangereux et les critères à prendre en compte pour prioriser des actions de respect.
- ❖ Harmoniser des normes, procédures et protocoles pour l'inspection du travail des enfants.
- ❖ Échanger des expériences et mettre en œuvre/renforcer des outils basés sur la technologie de l'information pour l'inspection du travail.
- ❖ Mettre en œuvre/renforcer la formation des inspecteurs de travail concernant les groupes vulnérables, secteurs et activités liés au travail des enfants.



→ Sensibilisation

- ❖ Mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation conjointes, thématiques et focalisées sur la prévention et élimination du travail des enfants.
- ❖ Mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation des familles pour la prévention et élimination du travail des enfants.
- ❖ Promouvoir le soutien et la manifestation des leaders d'opinion en faveur d'une Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants.
- ❖ Promouvoir le soutien des réseaux de journalistes et des médias en faveur d'une Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants.



5. Qui fait partie de l'Initiative Régionale ?

5.1 Les pays membres

Les pays ont fait de grands efforts pour l'élimination du travail des enfants et, soucieux de la stagnation de la réduction, ils ont échangé des informations et détecté le besoin de trouver de nouvelles formules qui permettent de donner des réponses urgentes à la situation régionale. Dans le cadre de la III Conférence mondiale sur le travail des enfants (Brasilia, 2013), un groupe de pays s'est engagé à promouvoir l'**Initiative Régionale**¹², dans le but d'inviter tous les pays de la région à y adhérer.

Une Amérique Latine
et Caraïbes sans
travail des enfants
nécessite du concours
de multiples acteurs
dans la région et dans
chaque pays

5.2 Les acteurs impliqués

Une Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants nécessite le concours de divers acteurs dans la région et dans chaque pays. Les pays, sous l'autorité nationale dans la matière, décident quelles institutions participent, quels sont les mécanismes de participation, coordination et représentation, ainsi que les rôles qu'elles assumeront.

¹² Les pays qui promeuvent l'Initiative Régionale étaient les suivants : L'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et l'Uruguay (Octobre, 2013). Plus tard, les Bahamas, la Bolivie, le Chili, Cuba, le Salvador, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, le Suriname, Trinité-et-Tobago et le Venezuela (Octobre, 2014) ont été incorporés. Puis Haïti (Juillet, 2015) et, plus récemment, Grenade (Avril, 2016) ont rejoint, en arrivant, aujourd'hui, à 26 pays membres.
En Juillet 2016, Sainte-Lucie a commencé son processus d'adhésion.



Secteurs	Principaux acteurs
Secteur public	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En fonction de leurs compétences dans chaque pays les ministères impliqués peuvent être ceux du travail, de l'éducation, de la santé, du développement social, de l'économie, de la planification, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, du bâtiment, du tourisme, de la justice, de la sécurité publique, de la gouvernance, de l'intérieur et des affaires étrangères. ▶ Organes des pouvoirs législatif et judiciaire ▶ Bureaux nationaux de statistiques ▶ Gouvernements locaux ▶ Agences de coopération ▶ Ambassades ▶ Protecteur du citoyen ▶ Instituts de protection de l'enfance, la famille et/ou les populations vulnérables
Acteurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Commissions nationales pour la prévention et l'élimination du travail des enfants; commissions de lutte contre l'exploitation sexuelle commerciale et traite; et forums sur l'enfance et le travail des enfants. ▶ Organisations d'employeurs ▶ Organisations de travailleurs ▶ Associations, fondations et/ou organisations non gouvernementales, nationales ou internationales, spécialisées en droits des enfants, genre, droits de la personne, éducation, développement, entre autres. ▶ Organisations autochtones, organisations de peuples originaires, organisations de minorités ethniques, organisations coopératives et communautaires. ▶ Leaders sociaux et d'opinion publique ▶ Médias ▶ Universités
Organismes internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Agences du Système des Nations Unies (SNU) ▶ Institut interaméricain de l'enfance ▶ Banques de développement (BM, BCIE, KFW, BID, CAF, entre autres) ▶ Organismes d'intégration (MERCOSUR, ALBA, OEA, CAN, SICA, entre autres)



6. Mise en œuvre et financement

Au niveau programmatique, un cadre d'accélération de politiques a été développé pour optimiser les investissements existants dans les pays du point de vue du développement social, en renforçant l'articulation pour adresser les efforts vers deux groupes prioritaires: i) les enfants et les adolescents de moins de l'âge minimum légal d'admission à l'emploi qui travaillent et / ou qui sont engagés dans des travaux dangereux et ii) les enfants et les adolescents qui risquent de travailler, en fonction de leurs besoins et leurs caractéristiques.

L'Initiative Régionale combine deux approches :

La **prévention**, qui cherche à atteindre la première génération libre du travail des enfants d'ici à 2025; et la **protection**, qui vise à rétablir les droits des enfants et adolescents qui sont engagés dans le travail des enfants.

Pour plus d'informations sur les approches, consultez la brochure de l'Initiative Régionale : "[Nous accompagnons la première génération libre du travail des enfants](#)".

Au niveau financier, l'Initiative Régionale fait appel à des ressources de différentes origines :

- ❖ Ressources propres des pays participants à l'Initiative Régionale
- ❖ Agences de coopération internationale pour le développement
- ❖ Secteur privé (entreprises, fondations d'entreprises, entre autres)
- ❖ Contributions non monétaires à l'Initiative Régionale a par le biais d'apports en nature



7. La gestion de l'Initiative Régionale

La gestion de l'Initiative Régionale se fera à travers les instances suivantes :

Instance	Composition	Responsabilités et fonctions
RÉUNION D'AUTORITÉS DE HAUT NIVEAU Instance politique maximale liée à la Réunion régionale des Amériques de l'OIT	Ministres du Travail et représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs de la région	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Elle donne l'aval politique du plus haut niveau aux actions de l'Initiative Régionale. ▶ Encourage le positionnement de l'Initiative Régionale dans les agendas et les espaces politiques. ▶ Elle maintient la représentation et l'interlocution politique de l'Initiative Régionale.
RÉSEAU RÉGIONAL DE POINTS FOCaux¹³ Instance de direction exécutive à caractère tripartite	Représentants de gouvernements, désignés par les ministres du Travail ; représentants régionaux d'employeurs et travailleurs, désignés par les organisations respectives	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Donne une direction stratégique à l'Initiative Régionale à travers les actions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fait du plaidoyer dans les espaces nationaux, sous-régionaux et mondiaux pour assurer l'exécution de l'Initiative Régionale. ◆ Conçoit, revoit et approuve les programmes, plans et budgets de l'Initiative Régionale. ◆ Révise et approuve les propositions de modification des documents recteurs pour le fonctionnement approprié de l'Initiative Régionale. ▶ Fait le contrôle, le suivi et l'évaluation des plans et programmes de l'Initiative Régionale et leur exécution budgétaire.

¹³ Pour voir en détail les fonctions et responsabilités des Points Focaux de l'Initiative Régionale, consultez le document spécifique approuvé par le Réseau.



Instance	Composition	Responsabilités et fonctions
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Donne des contributions techniques au Secrétariat Technique pour l'élaboration de programmes, plans, documents, rapports, propositions d'actions, projets, etc. ▶ Détecte et fait le suivi des opportunités pour la mobilisation des ressources publiques et privées qui pourraient aider à la mise en œuvre de l'Initiative Régionale. ▶ Interagit de manière fluide avec le Secrétariat Technique dans la mise en œuvre de toutes les composantes de plans et programmes de l'Initiative Régionale. ▶ Articule les niveaux régionaux et nationaux de l'Initiative Régionale, en diffusant des informations, en socialisant des accords et en conservant un flux de coordination et de retour entre les acteurs impliqués. ▶ Effectue quatre réunions par an, trois virtuelles et une en présentiel, pour faire le suivi de la mise en œuvre de l'Initiative Régionale. ▶ Fait du plaidoyer auprès des décideurs à l'échelle nationale pour positionner l'Initiative Régionale dans les espaces d'intégration et les forums internationaux de politiques et sujets liés aux objectifs et lignes d'action proposés. ▶ Prend ses décisions par consensus.



Instance	Composition	Responsabilités et fonctions
<p>SECRETARIAT TECHNIQUE Instance à caractère technique et opérationnel</p>	<p>Le Bureau régional de l'OIT pour les Amériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Offre une assistance technique générale au Réseau des Points Focaux et à la Réunion des autorités de haut niveau. ▶ Assure, par délégation du Réseau des Points Focaux, le respect, le suivi et la gestion des politiques et des stratégies. ▶ Donne une assistance technique et du soutien pour atteindre les objectifs, faire le suivi, mesurer les résultats, identifier les leçons apprises et gérer les savoirs de l'Initiative Régionale. ▶ Coordonne avec le Réseau des Points Focaux la conception, le suivi et la mise en marche de la stratégie de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour l'Initiative Régionale. ▶ Facilite l'interaction du Réseau régional de Points Focaux avec d'autres acteurs liés à la mise en œuvre de l'Initiative Régionale. ▶ Convoque, prépare l'ordre du jour et participe aux réunions du Réseau des Points Focaux et élabore une note avec les principaux accords.
<p>GROUPES AD-HOC Instance à caractère consultatif</p>	<p>Conseillers thématiques experts et externes, convoqués pour des sujets spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Donne une opinion technique sur des questions spécifiques, sectorielles ou thématiques requises par le Réseau des Points Focaux pour la mise en œuvre de l'Initiative Régionale.



8. Suivi et évaluation

Le suivi des progrès pour atteindre les objectifs régionaux sera réalisé sur la base des critères, indicateurs et cibles définis par les pays. Un rapport de progrès périodique sera préparé par le Secrétariat Technique et approuvé par le Réseau régional des Points Focaux.

En ce qui concerne l'exécution, l'Initiative Régionale aura des plans d'action à différents niveaux (local, national, sectoriel, sous-régional et régional) à travers lesquels la région atteindra les objectifs spécifiques. L'on révisera la consistance des plans existants, en faisant des ajustements en fonctions de leurs particularités.



Annexes

ANNEXE 1 : Principaux événements

Année	Évènement
2015	<p>Agenda 2030 pour le Développement Durable, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, soulève 17 Objectifs avec 169 cibles intégrées et indivisible qui englobent les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Elle comprend l'Objectif de Développement Durable numéro 8 sur le travail décent et la croissance économique, avec la cible 8.7 qui vise à « mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, d'ici à 2025 ».</p> <p>Déclaration Travail décent pour le développement durable (Nassau, Bahamas), adoptée lors de la 9e Réunion des Ministres du Travail des Caraïbes de l'OIT, dans laquelle on lance un appel aux pays des Caraïbes pour adhérer à l'Initiative Régionale Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants.</p>
2014	<p>Déclaration de Cancún (Mexique), adoptée dans le cadre de la III Réunion des Ministres du Travail d'Amérique Latine, dans le cadre du XXIV Sommet latino-américain des Chefs d'État et de Gouvernement, dans laquelle est accueillie l'Initiative Régionale et où on la reconnaît comme un effort conjoint des pays pour accélérer la lutte contre le travail des enfants.</p> <p>Déclaration de Lima (Pérou), adoptée dans le cadre de la 18e Réunion régionale des Amériques de l'OIT, qui constitue le document de constitution de l'Initiative régionale, signé par 25 Ministres du Travail d'Amérique Latine et les Caraïbes.</p>
2013	<p>La Déclaration de Brasilia (Brésil), adoptée dans le cadre de la III Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui réitère l'engagement pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, appelle à persister sur la Feuille de route (La Haye, 2010) et sur une action urgente pour accélérer l'élimination du travail des enfants.</p>



Année	Évènement
2012	<p>Deuxième Déclaration présidentielle sur la prévention et élimination du travail des enfants au Mercosur (Mendoza, Argentine), signée dans le cadre de la I Conférence régionale sur la prévention et élimination du travail des enfants du Mercosur. Les présidents y réitèrent leur rejet du travail des enfants et déclarent leur décision d'approfondir les actions destinées à son efficace prévention et élimination.</p> <hr/> <p>Déclaration de Panama (Panama). Dans le cadre de la Rencontre sur les expériences à succès et bonnes pratiques pour la prévention et élimination du travail des enfants, convoquée par le Ministère du travail et du développement du travail du Panama, les ministres du Travail de l'Amérique centrale, du Belize, du Panama et de la République dominicaine ont signé une Déclaration dans laquelle ils s'engagent à renforcer les responsabilités de chacun de leurs pays pour atteindre les objectifs de l'Agenda de l'hémisphère en vue de la III Conférence mondiale sur le travail des enfants tenue au Brésil en 2013.</p>
2010	<p>Plan d'Action mondial pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 (Genève, Suisse) approuvé par le Conseil d'administration de l'OIT. Le Plan d'action mondial fait référence en particulier à la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 adoptée lors de la II Conférence mondiale sur le travail des enfants (La Haye, Pays-Bas), en 2010.</p> <hr/> <p>Rencontre latino-américaine des Peuples autochtones et gouvernements. De la Déclaration à l'Action (Carthagène des Indes, Colombie). La réunion a été une opportunité pour que les organisations autochtones présentent leurs points de vue sur le travail des enfants et pour renforcer les mécanismes de dialogue avec les gouvernements.</p>
2006	<p>Agenda de l'Hémisphère pour la création de travail décent 2006-2015 (Brasilia, Brésil), adopté lors de la XVI Réunion régionale des Amériques de l'OIT par les délégations tripartites des pays de la Région. L'Agenda inclut deux cibles spécifiques sur le travail des enfants : éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2015 et tout le travail des enfants d'ici 2020.</p>
2005	<p>Déclaration de Mar de Plata (Argentine), signée par 34 présidents dans le cadre du IV Sommet des Amériques, de l'OEA, qui incluait l'engagement dans la protection des enfants de l'exploitation économique et l'amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation pour tous.</p>



Année	Évènement
2002	<p>Première Déclaration des Présidents du Mercosur sur le Travail des enfants (Buenos Aires, Argentine), qui engage les États parties à renforcer les plans nationaux avec des mesures concrètes telles que l'harmonisation réglementaire, l'articulation et coordination de tous les acteurs sociaux, la participation des organisations de travailleurs et employeurs, la mise à jour des données, la sensibilisation permanente, l'articulation des politiques.</p>
1999	Adoption de la Convention OIT 182 sur les pires formes de travail des enfants.
1997	<p>La Conférence d'Amsterdam sur la lutte contre les formes les plus intolérables de travail des enfants et la Conférence internationale d'Oslo sur le travail des enfants, dans lesquelles on a signalé le besoin urgent d'une action mondiale concertée pour mettre fin au travail des enfants, en demandant que l'on élargisse la collecte de données, les statistiques et les recherches empiriques qui aideraient à informer cette action.</p>
1996	<p>Première réunion latino-américaine tripartite de niveau ministériel sur l'élimination du travail des enfants (Carthagène des Indes, Colombie) qui a posé les bases des politiques nationales dans les pays de la Région, en engageant la création des Commissions ou Comités nationaux, la conception et mise en œuvre de plans nationaux spécifiques et l'amélioration des savoirs à travers l'information et les statistiques.</p>
1989	Adoption de la Convention Internationale sur les Droits de l'enfant.
1973	Adoption de la Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi.



ANNEXE 2 : Matrice des objectifs et des principales activités

Objectif général : Élimination du travail des enfants en Amérique Latine et les Caraïbes d'ici 2025	
Objectif spécifique 1 : Politiques de prévention et d'éradication du travail des enfants accélérés et intensifiés	
Résultats	Lignes d'action / Activités
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les pays ont établi des mécanismes permanents et durables d'articulation des acteurs publics, privés, syndicaux et sociaux pour la prévention et l'élimination du travail des enfants. ▶ Les pays ont intégré dans leurs politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion les groupes vulnérables au travail des enfants, en portant une attention particulière aux peuples et communautés traditionnels. ▶ Les pays ont incorporé le sujet du travail des enfants dans les politiques et actions de formalisation de l'emploi. ▶ Les pays ont renforcé l'action intersectorielle, la coordination entre les niveaux de gouvernement et la capacité d'action au niveau local pour prévenir et éliminer le travail des enfants, spécialement dans ses pires formes. ▶ Les pays ont renforcé l'inspection du travail et d'autres mécanismes qui garantissent le respect des normes concernant le travail des enfants. 	<p>Développement de politiques nationales de travail des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer des mécanismes efficaces d'articulation des politiques de prévention et élimination du travail des enfants et des programmes de promotion sociale. ▶ Promouvoir l'élargissement de la couverture et la qualité de l'éducation, en portant une attention particulière aux zones rurales avec forte incidence de travail des enfants. ▶ Développer des programmes de formation au travail adressés aux adolescents au-dessus de l'âge minimum pour travailler. ▶ Inclure l'interdiction du travail des enfants dans les contrats avec les fournisseurs de biens et services des entités publiques. ▶ Promouvoir des conventions, pactes et engagements contre le travail des enfants entre les acteurs publics, privés, syndicaux et sociaux. ▶ Promouvoir la participation des organisations d'employeurs et travailleurs à l'effort de formalisation de l'emploi et de lutte contre le travail des enfants. <p>Renforcement des capacités d'action directe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir des accords locaux intersectoriels, tripartites et avec d'autres acteurs clés de la société civile pour formuler et mettre en œuvre des plans locaux de prévention et élimination du travail des enfants et de protection du travail adolescent autorisé.



Résultats	Lignes d'action / Activités
<ul style="list-style-type: none">▶ Les pays ont développé des systèmes d'identification, registre, surveillance et suivi du travail des enfants, surtout dans ses pires formes.▶ La politique éducative des pays a incorporé dans son action la prévention et élimination du travail des enfants, surtout dans ses pires formes.▶ Les pays ont développé des politiques de qualification et de travail protégé pour les adolescents au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi.	<ul style="list-style-type: none">▶ Mettre en œuvre des bases de données intégrées, alimentées par les différentes institutions impliquées dans la lutte contre le travail des enfants (agriculture, éducation, santé, assistance sociale, travail, justice, entre autres) pour faciliter l'intervention et le suivi conjoint.▶ Développer la capacité d'identification d'enfants et familles à risque et/ou en situation de travail des enfants dans les écoles, centres de santé et autres institutions prestataires de services et mettre en œuvre un système de référence qui articule les institutions impliquées entre elles dans le traitement du problème.▶ Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de motivation qui diminuent la désertion scolaire et qui encouragent la réinsertion à l'école des garçons, filles et adolescents en situation ou en risque de travail des enfants.▶ Mener des études régulières d'offre et demande d'emploi pour accompagner la transition école-travail décent.▶ Articuler avec les programmes de protection sociale et les mécanismes de transfert conditionnel. <p>Génération de savoir</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Promouvoir l'échange efficace de bonnes pratiques, leçons apprises et expériences significatives dans la lutte contre le travail des enfants entre les pays de la région.▶ Effectuer des diagnostics locaux et sectoriels sur l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants qui servent comme matière première pour formuler et orienter les actions.▶ Mener, partager et divulguer des études sur les impacts négatifs du travail des enfants sur la santé, le développement et l'éducation des garçons, filles et adolescents.▶ Échanger des informations sur le développement de politiques actives d'identification du travail des enfants, en particulier celui lié à la migration.



Résultats	Lignes d'action / Activités
	<ul style="list-style-type: none">▶ Effectuer un échange d'expériences d'approche du travail des enfants par secteurs d'activité, tranches d'âge et types de travail.
	Incidence politique
	<ul style="list-style-type: none">▶ Promouvoir des alliances publiques-privées pour intervenir dans les chaînes de production afin de s'assurer qu'elles soient libres de travail des enfants.▶ Élargir les expériences de réseaux d'entreprises contre le travail des enfants.▶ Créer et/ou renforcer des commissions nationales multipartites de prévention et élimination du travail des enfants et ses pires formes avec la participation des entités gouvernementales, employeurs, travailleurs et de la société civile.▶ Promouvoir le rapprochement et la coordination entre les agences de coopération des pays de la en matière de prévention et élimination du travail des enfants.▶ Renforcer l'initiative continentale contre le travail des enfants des centrales syndicales.
	Législation et respect
	<ul style="list-style-type: none">▶ Établir des accords transfrontaliers entre les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'inspection du travail et l'administration de justice, pour coordonner les actions contre le travail des enfants.▶ Établir un accord régional sur une liste minimale de travail des enfants dangereux et les critères à prendre en compte pour prioriser des actions de respect.▶ Harmoniser des normes, procédures et protocoles pour l'inspection du travail des enfants.▶ Échanger des expériences et mettre en œuvre/ renforcer des outils basés sur la technologie de l'information pour l'inspection du travail.▶ Mettre en œuvre/renforcer la formation des inspecteurs de travail concernant les groupes vulnérables, secteurs et activités liés au travail des enfants.



Objectif spécifique 2 :

Perception accrue des conséquences négatives du travail des enfants, en particulier dans ses pires formes, dans les pays

Résultats

- ▶ On a augmenté de manière significative la perception des conséquences négatives du travail des enfants, surtout dans ses pires formes.

Lignes d'action / Activités

Sensibilisation

- ▶ Mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation conjointes, thématiques et focalisées sur la prévention et élimination du travail des enfants.
- ▶ Mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation des familles pour la prévention et élimination du travail des enfants.
- ▶ Promouvoir le soutien et la manifestation des leaders d'opinion en faveur d'une Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants.
- ▶ Promouvoir le soutien des réseaux de journalistes et des médias en faveur d'une Amérique Latine et les Caraïbes sans travail des enfants.



ANNEXE 3 : La valeur ajoutée pour appartenir à l'Initiative Régionale

Catégories	Titre	
Globalité Penser globalement pour agir localement et agir localement avec une répercussion globale.	Du global au local	Penser globalement pour agir localement et agir localement avec une répercussion globale.
	Aval politique de haut niveau	Développer les actions avec le soutien et l'engagement politique du plus haut niveau dans les pays.
	Espace de pluralités	Agir ensemble en respectant les différences, en générant de la confiance et de la solidarité.
Efficacité Utilisation plus efficace des ressources pour avoir un meilleur impact.	Économie des ressources	Augmenter l'efficacité dans l'utilisation des ressources pour avoir un meilleur impact.
	Approche conjointe des problèmes communs	Aborder les problèmes communs de manière conjointe, avec des politiques nationales variées réussissant à avoir des résultats régionaux.
	Augmentation des flux de la coopération internationale	Augmenter les flux de la coopération internationale.
Harmonisation Faire que tous les acteurs de la région travaillent dans une même direction et sous les mêmes standards.	Harmonisation régionale	Ajuster l'information, renforcer les politiques et programmes nationaux et perfectionner leurs outils avec des normes et politiques aies de consensus.
	Respect des réglementations contraignantes	Respecter les réglementations contraignantes.
	Échange d'expériences	Échanger des expériences.



Catégories	Titre	
La citoyenneté comme protagoniste du développement	Mobilisation sociale	Renforcer les réseaux sociaux et régionaux de divulgation, sensibilisation et mobilisation des différents acteurs, pour des audiences différentes et des sujets spécifiques.
	Réponses adaptées aux réalités	Construire, depuis l'État, des réponses immédiates proches des besoins des garçons, filles et adolescents par le biais de programmes d'action concrets.
Construire une valeur partagée L'entreprise privée comme alliée dans la prévention et l'élimination du travail des enfants.	Secteur privé comme allié	Promouvoir, renforcer et coordonner des initiatives publiques-privées et des réseaux de responsabilité sociale, commerce équitable et chaînes de valeur libres de travail des enfants avec le secteur privé, les syndicats et leurs organismes régionaux.

